

RÈGLEMENT DU JEU « GRANDS JEUX NINJA TURTLES »

1 – La SOCIETE Les CRUDETTEs (343 127 585 RCS Orléans SIRET : 343 127 585 00 036), ci-après « La société organisatrice » organise en partenariat avec la SOCIETE HILL VALLEY SAS – dans le cadre de la sortie du film « Ninja Turtles » – une opération nationale du 15 Septembre au 25 Octobre 2014, dans toutes les enseignes - un jeu à instants gagnants gratuit sans obligation d'achat intitulé « GRANDS JEUX NINJA TURTLES », ainsi qu'un questionnaire, de 3 questions à choix multiples, sûr la bande annonce du film qui, en cas de réponses exactes, se finalisera par une inscription à un tirage au sort réalisé le jeudi 30 Octobre 2014. Ces jeux seront disponibles sur le site www.crudettes-ninja.fr.

2 – La participation est ouverte à tout consommateur (à condition d'être une personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exception :

- du personnel de la société Les Crudettes ainsi que les membres de leur famille
- du personnel des entreprises fournisseurs des lots ainsi que les membres de leur famille
- du personnel de l'enseigne participante ainsi que les membres de leur famille

Lors de l'opération, des stickers contenant un QR Code seront collés sur les sachets de salades Les Crudettes. Ces QR Codes permettront d'accéder via un Smartphone sur le site www.crudettes-ninja.fr et y retrouver le jeu d'instant gagnants. L'accès pourra se faire directement via internet en tapant l'adresse du site, ou par le site internet de « la société organisatrice ». Le consommateur pourra aussi, sur le site internet, visionner la bande annonce du film, ce qui lui permettra d'accéder au questionnaire à choix multiples permettant de valider son inscription au grand tirage au sort.

3 – Pour participer aux jeux, les participants devront dans un premier temps remplir bulletin de participation prévu à cet effet. (Nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, e-mail à préciser ...). Le jeu se déroule de la manière suivante :

Jeu Instants gagnants :

Chaque participant devra se connecter sur le site www.crudettes-ninja.fr via Smartphone ou ordinateur, pour accéder au jeu à instants gagnants. Il devra gratter une case interactive et aura la possibilité de gagner un des lots suivants :

3 punching ball « Ninja Turtles » d'une valeur unitaire de 100€.

5 skateboard « Ninja Turtles » d'une valeur unitaire de 55€.

10 sacs à dos « Ninja Turtles » d'une valeur unitaire de 55€.

100 paires d'écouteur « Ninja Turtles » d'une valeur unitaire de 14€

Grand tirage au sort :

Les participants auront également la possibilité de participer au grand tirage au sort et gagner un séjour à Berlin pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants).

Pour participer, les participants devront visionner la bande annonce du film pour répondre à un quizz de 3 questions.

Le tirage au sort se fera virtuellement, le 30 Octobre 2014, sur le site internet www.crudettes-ninja.fr et désignera un bulletin gagnant parmi les participants d'un séjour à Berlin pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) d'une valeur de 3 000€.

4 – Les lots mis en jeu pour les Instants Gagnants seront remis aux gagnants lors de deux sessions d'envoi postal (au début des Semaines 41 et 45 de l'année 2014). Le lot mis en jeu pour le grand tirage au sort sera remis au gagnant par envoi postal maximum 30 jours après le tirage du bulletin.

Les gagnants ne peuvent ni prétendre à une remise de lot en dehors de ces conditions, ni à l'échange ou à la contre-valeur en espèces de l'objet gagné.

5 – La société Les Crudettes se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce jeu sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de mauvais acheminement des dotations, de la perte de ceux-ci lors de l'expédition, de leur non réception ou de leur détérioration et de leur livraison avec retard.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Par ailleurs, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

6 - Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur domiciliation, leur contremarque et leur activité. Toute information présentant une anomalie (notamment coordonnées erronées, incomplètes, illisibles, fausses, falsifiées, mensongères, incorrectes, inexacts, raturées) entraînera la nullité de la participation.

Un seul bulletin par foyer et par tirage sera accepté sous peine d'invalidité. Par foyer, on entend même nom et même adresse.

Toute participation frauduleuse sera annulée et la société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites pénales.

7 - La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les dispositions ci-dessus constituent l'intégralité du règlement.

8 - Le règlement du présent jeu est déposé auprès de Maître LEFEBVRE, huissier de justice, 2 rue Colombier 45000 Orléans

Le Règlement sera disponible sur le site internet www.crudettes-ninja.fr.

Les noms des gagnants et le Règlement complet peuvent être obtenus à titre gratuit, sur simple demande écrite, en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse), envoyée à Les Crudettes ZI Saint Barthélémy BP75 45111 Châteauneuf Sur Loire Cedex. Les frais de timbre sur la base d'un courrier de 20g seront remboursés (Au tarif lent en vigueur) sur simple demande.

9 - Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données, à finalité commerciale, le concernant en écrivant à l'adresse de la société organisatrice, énoncé au point 8 ci-dessus.